

### L'opposition E fermé / E ouvert en français

C'est un lieu commun que de rappeler que la prononciation du français a évolué au cours des siècles et qu'elle ne cesse d'évoluer. Mais même si l'on s'en tient à l'état actuel du phonétisme français, on constate l'existence de variantes régionales, sociales, affectives, stylistiques, individuelles, et j'en passe. On peut se demander s'il existe une prononciation qui serait reconnue comme "la plus recommandable", quelque chose qui rappellerait la "Received pronunciation" anglaise ou la "Hochsprache" des germanophones. Depuis quelques années, plusieurs ouvrages de phonétique française se réfèrent à la notion de "français standard", c'est-à-dire à la variante utilisée dans la conversation soignée des Parisiens cultivés. On en trouve une description assez précise dans l'Introduction à la Phonétique historique du français de Pierre Fouché et une description plus précise encore dans le Traité de prononciation française du même auteur, encore que celui-ci n'emploie jamais le terme même de "français standard". Cette notion nécessairement figée diffère sur certains points de la prononciation courante de la majorité des Français du nord et de la variante régionale utilisée en Suisse romande. L'un de ces points de divergence porte précisément sur l'opposition E fermé / E ouvert et mon propos est d'essayer de préciser quel rôle joue cette opposition dans les trois variantes que je viens de citer.

Dans les deux ouvrages cités plus haut, Fouché donne d'abondantes règles fixant la répartition du timbre ouvert ou fermé de la voyelle E. Il nous est ainsi possible, en partant de ces données, d'établir la valeur phonologique de cette opposition en fran-

çais standard.

En syllabe accentuée, E suivi d'une consonne prononcée est toujours ouvert (Ex.: chef, chêne, laine, etc.) C'est dire que, dans cette position, nous avons affaire à un seul phonème, qui se réalise sous la forme de E ouvert.

Pour un E accentué non suivi d'une consonne prononcée, Fouché constate la présence de terminaisons ouvertes et de terminaisons fermées. Le français standard comporte deux phonèmes, puisqu'il distingue "paraît" (ouvert) de "paré" (fermé) ou "guet" (ouvert) de "gué" (fermé) ou encore le subjonctif "j'aie" (ouvert) de l'indicatif "j'ai" (fermé). Cependant, Fouché signale un premier affaiblissement de cette opposition dans les formes du passé simple et du futur (j'allai, j'irai), qui se maintiennent fermées, dans la prononciation soignée, et distinctes des formes de l'imparfait et du conditionnel (j'allais, j'irais), prononcées ouvertes. Mais, ajoute Fouché, cette distinction "a presque disparu dans la langue courante, où l'on prononce E ouvert dans tous les cas". Ainsi, sur le plan phonologique, notre opposition tend à se neutraliser dans ces formes verbales au profit du seul phonème E ouvert.

La répartition des deux timbres en syllabe inaccentuée est beaucoup plus complexe et il ne faut pas moins de dix pages à Fouché pour en exposer les règles. Il montre, entre autres, qu'on a un E ouvert dans le mot "esprit" parce que la première syllabe est fermée (c'est-à-dire terminée par une consonne), tandis qu'on a un E fermé dans le mot "effet" parce que la première syllabe est ouverte. Mais le timbre utilisé ne présente aucun intérêt phonologique, il est imposé par l'entourage phonique. Les cas où notre opposition a une valeur signifiante sont très rares: "résonner" s'oppose à "raisonner", "péri" à "pairie", et c'est là, je crois, à peu près les seules paires minimales que l'on puisse trouver en français. On peut donc dire, qu'en position inaccentuée, à de très rares exceptions près, l'opposition E fermé / E ouvert ne distingue pas des phonèmes mais des variantes combinatoires.

En conclusion, le français standard, tel qu'il est décrit par Fouché, utilise phonologiquement notre opposition en finale

absolue; dans les autres positions, elle n'a pratiquement pas de valeur signifiante.

La répartition des timbres donnée par Fouché figure également dans l'ouvrage de Pierre Léon, *Prononciation du français standard*. Relevons que Léon ne craint pas d'utiliser le terme de "français standard", ce qui est une façon commode de désigner la variante décrite par Fouché. Mais à côté des règles du "bon usage", Léon cite les tendances de la prononciation contemporaine et, dans cette perspective, il signale d'autres signes d'affaiblissement de notre opposition: en position accentuée, E ouvert en syllabe ouverte tend à disparaître au profit de E fermé dans des mots comme "billet", "bail", "lait", etc; en position inaccentuée, tout E tend vers un timbre moyen (ce qui implique que les voyelles initiales des mots "résonner" et "raisonner", cités plus haut, ont tendance à se confondre).

Ce qui est signalé comme une tendance chez Léon est présenté par Pierre Delattre comme un fait largement répandu (cf. *IRAL* 2, 1964, p. 86).. Selon lui, la loi de position, qui veut qu'on ait un timbre fermé dans une syllabe ouverte et inversement un timbre ouvert dans une syllabe fermée, s'applique également en finale absolue: "Dans le parler naturel de la plus grande partie de la classe cultivée "prêt" et "j'allais" prononcés fermés n'est pas seulement la prononciation de tous les méridionaux mais aussi d'une majorité de locuteurs du nord". Donc Delattre considère que, sur le plan phonologique, l'opposition E fermé / E ouvert est pratiquement négligeable. Ce qui n'est pas l'opinion d'André Martinet, qui déclarait lors du 5ème Congrès des sciences phonétiques, tenu à Münster en 1964: "On se presse un peu trop de sonner le glas de l'opposition E fermé / E ouvert en français: elle est bien vivante dans les usages parisiens et, en général, dans la France non méridionale. Dans le Midi, elle ne s'est jamais imposée. Là où ils sont distincts, c'est-à-dire à la finale absolue, la distribution des deux phonèmes peut varier d'une région à une autre de la France non méridionale, d'un usage à l'autre, mais "épée" et "épais" restent, sauf dans le Midi, universellement distincts."

Le moins qu'on puisse dire, en confrontant ces deux affirmations contradictoires, c'est que, sur ce point particulier, le phonétisme français est en pleine évolution. Cette opposition a-t-elle encore une valeur phonologique dans le système de la majorité des Français du nord? A les écouter converser, à les écouter sur les ondes ou dans des enregistrements sur disques, on constate que Martinet ne peut mener qu'un combat retardateur et que l'on s'achemine bel et bien vers la neutralisation de notre opposition. Cette tendance gagne même la diction la plus soignée: n'entend-on pas bien souvent sur les ondes d'Outre-Jura, de solennels "Français! Françaises!" prononcés, le premier avec un E fermé et le second avec un E ouvert, - ainsi que le veut la loi de position!

Qu'en est-il en Suisse romande? Il est difficile de le dire car la répartition des timbres du E n'est pas la même dans le Jura bernois ou neuchâtelois que sur le Plateau fribourgeois ou vaudois. C'est pourquoi, et pour rester sur un terrain qui m'est familier, je m'en tiendrai aux habitudes vaudoises, ou, plus précisément encore, lausannoises, telles qu'elles apparaissent dans une conversation qui, sans être trop familière, ne cherche pas à imiter la prononciation parisienne.

Si E tonique se trouve en syllabe fermée, nous prononçons, comme à Paris, une voyelle ouverte et, comme pour tous les francophones, l'opposition E fermé / E ouvert est alors neutralisée.

En revanche, cette opposition a une valeur signifiante si la voyelle se trouve en position tonique et en syllabe ouverte: "dé" reste nettement distinct de "dais", "passer" ne se confond pas avec "passait". Il faut relever cependant que nous ne distinguons pas les formes du futur de celles du conditionnel: "j'irai" et "j'irais" se prononcent tous deux avec un E ouvert. C'est là une des raisons qui nous incitent (mais est-ce la cause ou la conséquence?) à remplacer le futur "j'irai" par une forme composée telle que "je vais aller" (qui devient même "je veux aller" dans la langue relâchée). De même, nous confondons imparfait et passé simple: "j'allais" et "j'allai" ont une voyelle finale ouverte. Là aussi, le risque de confondre les deux temps est négligeable car dans la langue courante

nous substituons le passé composé au passé simple et si nous devons lire à haute voix (habitude qui se perd, car où fait-on encore de la lecture à haute voix, en dehors de l'école?) nous avons alors recours à une diction plus soignée, dans laquelle nous rétablissons l'opposition "j'allai" fermé / "j'allais" ouvert. A l'école, on essaie de faire pratiquer cette distinction par nos élèves, lorsqu'ils lisent un texte littéraire, mais c'est peine perdue car elle n'est plus pour eux qu'un trait phonétique, elle ne peut plus s'insérer dans leur système phonologique. Nous ne distinguons pas non plus entre l'indicatif "j'ai" et le subjonctif "que j'aie". Mais dans ce cas, si nous ne faisons pas intervenir de différence de timbre, nous avons recours à un autre critère de différenciation: la durée. En effet, nous prononçons au subjonctif une voyelle nettement plus longue qu'à l'indicatif. Il en est de même pour les substantifs "maître" et "mètre" et à ce propos, il est intéressant de constater que les besoins de la communication sont plus impératifs que les données de l'orthographe. Ainsi un "è" en position tonique est pour nous une voyelle longue (ex.: le poète, il mène, la scène, etc.) mais lorsqu'il s'agit de maintenir la distinction entre "maître" et "mètre", la voyelle du second se prononce brève, en dépit de l'orthographe. Il se prononce exactement comme le verbe "mettre", avec lequel les risques de confusion sont négligeables, puisque les mots "mettre" et "mètre" n'appartiennent pas à la même catégorie grammaticale.

Signalons en passant que la durée nous permet encore de distinguer entre "né" et "née", "porté" et "portée", "paix" et "paie": la forme en -e a une voyelle longue et même, chez certains Vaudois, elle est suivie de la semi-voyelle [j], trait qui n'est pas le fait d'une prononciation négligée, mais simplement la subsistance d'une habitude qui remonte au XVII<sup>e</sup> siècle. Cette opposition -/j est pour nous d'un haut rendement linguistique puisqu'elle nous permet de distinguer le masculin du féminin dans les adjectifs et les participes passés en é/ée (ex.: rusé/rusée; allé/allée).

Ainsi donc, sur le plan phonologique, E ouvert et E fermé en finale absolue sont pour nous deux phonèmes distincts, comme dans le français standard et, chose qui a disparu dans le

français standard, la durée peut encore avoir pour nous une valeur signifiante.

En position inaccentuée nous utilisons, en syllabe ouverte comme en syllabe fermée, un timbre moyen, plus proche de E ouvert que de E fermé; contrairement au français standard, nous ne faisons pas de différence entre la première voyelle des mots "rester" et "réparer". Phonologiquement cela peut paraître un appauvrissement mais, comme nous l'avons vu plus haut, le rendement fonctionnel en position inaccentuée est très faible.

En conclusion, on constate que sur le plan phonétique, nos habitudes sont très proches de celles du français standard: tout au plus peut-on relever une tendance à ouvrir quelque peu le E ouvert (on pourrait dire que plus on est Vaudois, plus cette tendance est marquée!). D'autre part, nos E toniques suivis d'une consonne prononcée sont légèrement plus fermés qu'à Paris: c'est là encore un trait archaïque de notre prononciation. Il semble bien qu'en effet au XVII<sup>e</sup> siècle des mots comme "père", "mère" se prononçaient avec un E fermé. En France, dans le parler courant, comme nous l'avons vu plus haut, la tendance est à la simplification, sous l'influence de la loi de position: les E en syllabe ouverte tendent à se prononcer systématiquement fermés. Cette tendance est renforcée par une autre habitude, spécifiquement française, l'harmonisation vocalique: quand la voyelle tonique d'un mot est fermée, la voyelle atone en syllabe ouverte se ferme également (ex.: aimé, aigu, vêtir, où la voyelle initiale est fermée).

Sur le plan phonologique, cette tendance entraîne un appauvrissement du système français par opposition à notre système, qui reste plus nuancé, d'une part par le maintien de l'opposition de timbres là où la tendance française est à la réduction à un seul timbre (fermé) et d'autre part par la valeur signifiante qu'a conservée la durée dans notre parler. Nous sommes donc plus sensibles, de ce côté-ci du Jura, aux différences signifiantes, tandis qu'on est, outre-Jura, plus sensible à l'entourage phonique, aux tendances simplificatrices de la loi de position et de l'harmonisation vocalique.

Quelles incidences les conclusions ci-dessus peuvent-elles avoir dans la perspective de l'enseignement du français langue étrangère. Pour beaucoup de non francophones, l'acquisition de l'opposition E fermé / E ouvert est un écueil redoutable. L'anglais, l'espagnol, le portugais, l'italien dans sa variante la plus courante, l'arabe, le grec, pour ne citer que les langues les plus répandues parmi nos étudiants, n'utilisent pas phonologiquement cette opposition: elle sera donc difficile à percevoir et à pratiquer par des étudiants appartenant à ces groupes linguistiques. Tant d'efforts sont-ils encore justifiés, alors que cette opposition est instable et tend à ne plus avoir qu'une valeur phonétique? Ce serait aller un peu vite en besogne que de renoncer absolument à l'enseigner. Elle doit encore avoir sa place dans l'enseignement du système phonologique du français mais ne doit être abordée que tardivement. La priorité doit être donnée aux oppositions fondamentales à grand rendement fonctionnel: voyelles écartées / voyelles arrondies, voyelles palatales / voyelles vélaires, voyelles orales / voyelles nasales, consonnes sourdes / consonnes sonores. Ce n'est qu'après avoir établi solidement ces éléments de base que l'on pourra songer à aborder les voyelles à timbres, en commençant par les plus stables, c'est-à-dire O fermé / O ouvert, pour ensuite et enfin passer à l'opposition E fermé / E ouvert.

Université de Lausanne  
Av. Beaumont 6  
1000 Lausanne

André Guex